

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 306

AMENDEMENT

présenté par
M. Renault et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	11 427 000
Soutien des ministères sociaux	0	0
TOTAUX	0	11 427 000
SOLDE	-11 427 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

D'après le rapport IGF/ IGÉSR de mai 2025, le secteur associatif est dépendant à 45 % de financements publics. En 2023, ces financements ont représenté 53,4 milliards d'euros d'argent du contribuable. Nonobstant la pertinence de certaines activités, une partie non négligeable de ces sommes n'est pas dépensée dans la mesure où le secteur associatif se livre à des comportements de thésaurisation massive depuis le Covid. Ainsi, à fin 2024, ce sont 101 milliards d'euros de trésorerie qui dorment dans les caisses des associations, soit autant que le rendement de l'impôt sur le revenu la même année.

Dans un contexte budgétaire contraint, il apparaît anormal que le contribuable finance à de tels montants des associations de loisir, quand il ne s'agit pas carrément de structures idéologiques et militantes. S'il n'est pas question de remettre en cause les divers crédits d'impôts permettant la défiscalisation des dons consentis par le citoyen, le subventionnement direct par la puissance publique, dont 9,52 milliards d'euros pour le seul budget général en exécution 2024, interroge.

Ainsi, dans le cadre de son plan de 3,2 milliards d'euros d'économie sur le secteur associatif, le Rassemblement national met à contribution le programme 111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail à hauteur de 11 427 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, qui a par exemple subventionné le Conseil Recherche Ingénierie Formation pour l'égalité femmes-hommes pour l'organisation d'interventions sur les biais et stéréotypes de genre en milieu professionnel.